

## Compte-rendu de la réunion de Conseil Communautaire Jeudi 12 décembre 2019 Nuisement-sur-Coole

Titulaires présents : Gilles ADNET, Milène ADNET, Marie ANCELLIN, Jean-Claude ARNOULD, Hubert ARROUART, Roger BERTON, Jean-Paul BRIGNOLI, Carole CHOSROES, Catherine DETHUNE, Françoise DROUIN, Hubert FERRAND, Maurice HUET, Michel JACQUET, Catherine JULLIEN, André KUHN, Jean-Christophe MANGEART, William MATHIEU, André MELLIER, Evelyne MOINEAU, Victor OURY, Catherine PANNET, Joël PERARDEL, Maurice PIERRE, Éric PIGNY, Jean-Jacques PILLET, Catherine PUJOL, Sylvain ROGER, Jean-Pierre ROLLET, Jean-Marie ROSSIGNON, Jérôme ROUSSINET, François SCHUESTER, René SCHULLER, Murielle STEPHAN, Pascal VANSANTBERGHE, Noël VOISIN-DIT-LACROIX.

Etaient représentés : Didier APPERT par Alain GOBILLARD (suppléant), Bernard COUSIN par Odile CAQUE (suppléante), Christophe PATINET par Maurice HUET (pouvoir), Marcelle SCIEUR par Gilles ADNET (pouvoir), Denis VAROQUIER par Hubert ARROUART (pouvoir).

Absents : Hubert FAUCONNIER, Raymond LAPIE, Jean-Claude MANDIN (excusé), Fabrice REVELLI.

Soit 40 votants.

Suppléants présents : Philippe BIAL, Odile CAQUE, Alain GOBILLARD, Marie-Ange GRUÉ, Claudy MATHIEU, Martine MENISSIER, Danièle MICHEL, Luc MILLON, Muriel RENAULT, Andrée VIART.

Suppléants absents : Alexandre BODIN, Jean-Claude FARON, Damien GALLOIS (excusé), Daniel HERBILLON (excusé), Philippe HINCELIN, Alain JACQUES, Éric MERCIER, Dominique MILLON, Florence PERARDEL, Audrey SCHULLER (excusée), Sabine STIEVENART, Luc THOUVENIN, Evelyne VALENTIN (excusée).

Secrétaire de séance : Noel VOISIN DIT LACROIX.

### I. URBANISME

#### 1. Avis sur la carte communale de Marson

Rappel par le Président de la réunion du 10 décembre réunissant les maires de la strate bourgs et villages et l'obligation de respecter les préconisations du SCOT qui sont pour la CCMC de 385 logements.

La strate dispose de 4,5 ha d'extension possible ce qui donne, suivant la répartition commune /population actuelle, 4 820 m<sup>2</sup> pour Marson soit entre 6 et 7 logements.

La commune de Marson, après plusieurs révisions de son projet, présente une extension de 5 200 m<sup>2</sup>.

Le Président demande au maire s'il peut réduire la profondeur des parcelles à urbaniser et, de ce fait, diminuer la surface pour la ramener aux alentours de 4 800 m<sup>2</sup>.

Le maire de Marson rappelle à l'assemblée le projet de lutte contre les eaux de ruissellement en amont de cet espace à urbaniser. La surface nécessaire à la création d'un fossé de captage et d'infiltration des eaux est d'environ 1 020 m<sup>2</sup>. Cette surface ne serait pas additionnée à la surface à urbaniser.

Ce fossé a pour but de protéger les habitations existantes ainsi que le groupe scolaire intercommunal.

Le Maire de Marson accepte la possibilité de réduction de surface.

**Vote du conseil communautaire : 39 pour, 1 contre.**

Le président informe l'assemblée sur les points de blocage ou modifications des plans d'urbanisme en cours : Courtisols, Omey, Chepy, Saint-Germain-la-Ville et Ecury-sur-Coole.

Agence d'urbanisme

Le Président de l'agence a demandé à la CCMC une contribution annuelle de 1 € par habitant soit environ 10 000 € par an.

Au dernier conseil, l'assemblée s'est prononcée pour un rattachement à l'agence d'urbanisme sans avoir eu connaissance de cette requête qui ne figurait sur aucun document à disposition du Président de la CCMC.

Le président propose de refuser cette contribution.

**Vote du conseil communautaire : unanimité.**

## II. RESSOURCES HUMAINES

### 2. Ouverture d'un poste D'ATSEM suite à obtention de concours d'un agent

L'agent ayant obtenu son concours d'ATSEM occupait précédemment un emploi contractuel au grade d'adjoint technique territorial. Il est nécessaire de créer un poste d'ATSEM d'une durée hebdomadaire de 21,54/35<sup>ème</sup>.

Vote du conseil communautaire : unanimité.

## III. ENVIRONNEMENT

### 3. ORDURES MÉNAGÈRES

#### 3.1 Règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés

Questions au président du SYMSEM :

- Pourquoi limiter à 18 le nombre de passage dans les déchetteries ?

Le président du SYMSEM informe l'assemblée des bons résultats pour l'année 2019 :

- Baisse de 1 000 tonnes des OM
- Augmentation de la collecte de verre : +70 tonnes
- Stabilité du tonnage de la collecte tri sélectif

Ces résultats montrent que les usagers ont bien pris en compte les nouvelles règles et sont prêts pour le passage à la redevance incitative au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Le passage en déchetterie est limité pour faire face à la fraude de professionnels qui profitent de leur accès particulier pour apporter les déchets de leur activité. De ce fait, c'est la collectivité qui supporte le coût de traitement de ces déchets.

En limitant le nombre de passage, fort peu de particuliers sont pénalisés.

- Pourquoi les réunions de Zones n'ont-elles pas eu lieu sur la vallée de la « Craie » et quand les usagers recevront-ils la facture à blanc ?

Réponse du Président : les réunions de zones ont été plus des exutoires que des lieux d'informations et ont apporté peu de choses, mais le Président se tient à disposition pour en organiser une supplémentaire. La facture à blanc est en cours de préparation et devrait être envoyée dans les jours qui viennent.

- Pourquoi les bacs de 120 litres sont-ils aussi légers, ils manquent de stabilité, à vide ils tombent et se déplacent avec le vent. Quelle solution pour éviter que les bacs encombrant la rue après la collecte ?

Pas de solution. Lors de la consultation, ce problème a été constaté chez les autres fabricants.

#### Informations :

- Une opération récupération pneus usagés est programmée pour début 2020.
- Dépôt sauvage dans la nature : le SYMSEM peut aider les communes pour l'évacuation des déchets ainsi que pour les démarches vers la gendarmerie. Pour cela n'hésitez pas à informer le SYMSEM.

Approbation du règlement :

Vote du conseil communautaire : 37 pour, 1 contre et 2 abstentions.

#### 3.2 Tarif du SYMSEM

Vote du conseil communautaire : 37 pour, 3 contre.

## IV. FINANCES

### 4. Détermination du forfait de charges locatives du Pôle Santé

Charge globale 2017 : 12 563 € pour 9 mois et occupation partielle.

Charge globale 2018 : 23 142,57 € soit 43,12 €/m<sup>2</sup>.

Les 2 plus gros postes :

Électricité : 9 406 €. Ce poste est difficilement compressible.

Ménage : 8 679 €. Ce poste sera renégocié.

L'acompte de charge pour les occupants a été pour 2018 de 100 €/an/m<sup>2</sup>.

L'acompte de charge pour 2019 est proposé à 150 € /an/m<sup>2</sup>.

**Vote du conseil communautaire : unanimité.**

Commentaires sur le pôle santé de Pogny :

Cet été la chaleur dans le pôle santé a été difficilement supportable. Le projet d'installation d'une climatisation pour un coût de 35 000 € a été présenté aux occupants avec l'estimation d'augmentation des charges. Les occupants ne souhaitant pas voir leurs charges progresser n'ont pas donné suite. Le projet est abandonné.

La recherche de solutions passives est envisagée.

#### **5. Remboursement d'avance de frais**

Remboursement des frais de réception à Madame DROUIN.

**Vote du conseil communautaire : unanimité.**

#### **V. QUESTIONS DIVERSES**

Calendrier du premier semestre 2020 :

Bureau le 9 janvier et conseil le 16 janvier à Vitry-la-Ville

Bureau le 13 février et conseil le 20 février à Saint-Germain-la-Ville

Bureau le 12 mars et conseil le 12 mars à Marson

Vœux de la CCMC le 17 janvier à 19 h 00 à la salle des fêtes de Chepy

Personnel employé par une commune et la CCMC :

Dans le cas du SMA, le salarié doit informer ses employeurs s'il risque de dépasser les règles de droit du travail (durée quotidienne, hebdomadaire et repos entre vacances).

Le Président informe l'assemblée que Monsieur Benoit MERCIER a été élu président du centre de développement économique de la Marne et conserve la présidence du même organisme dans les Ardennes.

Monsieur Bertrand COUROT a été élu vice-président.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 25.